■ CONSEIL GÉNÉRAL

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 6 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la 27e séance du Conseil général de la présente législature fixée au

Mercredi 20 mars 2024, à 19h45
à la salle du Conseil général, Hôtel de Ville

L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

24-4602 concernant l'inscription d'une subvention pérenne de Fr. 100'000.- en faveur de l'exomusée et le classement d'un postulat.

9. MOTION

24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?
Sans vouloir refaire un historique complet du projet de tunnel de contournement du Locle, on peut tout de même en rappeler quelques étapes.

- 2008
  Le canton de Neuchâtel finance la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 2010
  Le projet définitif établi en collaboration avec la Ville du Locle et l'OFROU est mis à l'enquête publique.
- 2017
  La population suisse accepte à 62% la création du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et le Conseil fédéral priorise le projet de contournement du Locle.

- 2020
  Le projet du contournement du Locle est officiellement repris par l'OFROU. La route principale H20 qui relie Neuchâtel au Locle devient ainsi la route nationale A20.
- 2021
  Le projet atteint son aboutissement et les travaux préparatoires commencent.

Depuis 2008, date de l'étude de la faisabilité de ce tunnel, beaucoup de choses ont changé, notamment du point de vue climatique et énergétique.
Si à l'époque on se doutait bien qu'il faudrait un jour introduire des mesures pour limiter notre consommation d'énergie et plus particulièrement celle d'électricité, peu de monde imaginait que cela serait le cas si rapidement.
Ce point n'a donc probablement pas été intégré dans l'élaboration initiale de ce projet, tout comme la situation géologique délicate de la carrière des Granges, qui rappelons-le s'est effondrée d'elle-même en octobre 2017.
Depuis, les moyens de production d'énergie renouvelable, et particulièrement d'énergie photovoltaïque, ont fortement progressé d'un point de vue technique tout en voyant leurs coûts nettement diminuer.
Si utiliser les murs de la carrière n'était probablement pas envisageable tant techniquement qu'économiquement il y a quelques années, ceci pourrait peut-être ne plus être le cas avec la situation qui prévaudra à la fin du chantier. Quel sera le coût du KWh en 2030 ou après 2040 et quelle sera l'autonomie électrique de notre fournisseur Viteos ?
Avec les travaux de sécurisation rendus nécessaires pour la carrière des Granges, c'est une surface de parois pouvant potentiellement accueillir des panneaux solaires qui s'est considérablement agrandie et qui sera beaucoup plus sûre, rendant, à l'avenir, les risques d'éboulement, espérons-le, inexistants.
Quelques relevés effectués sur le SITN (Géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois) permettent de voir que la longueur de la ligne de crête de la carrière est passée d'environ 200m à 300m, et que son altitude a augmenté de près de 20m.

Figure 2 Carrière des Granges 2022

Figure 1 Carrière des Granges 2023

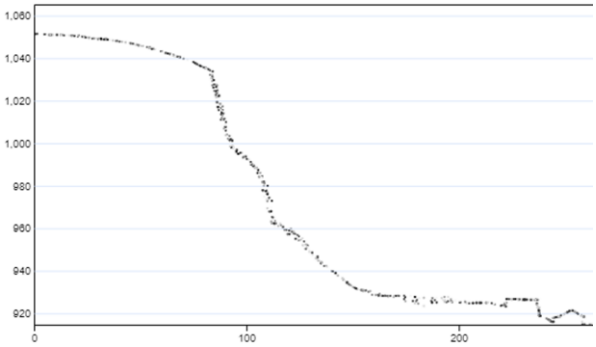

Figure 3 Altimétrie profil 2022

Une étude très rudimentaire basée sur l'hypothèse de rangées de panneaux solaires disposés selon les courbes de niveaux de l'ancienne carrière (10m d'intervalle) permet d'estimer une surface théoriquement disponible pouvant osciller entre 15'000 et 20'000m2.
A titre de comparaison, l'installation sur le toit du Pôle technique du CPNE ne fait "que" 2000m2.
Cette surface pourrait nettement augmenter avec la nouvelle topographie de la carrière mais il est difficile de l'évaluer sans savoir actuellement à quoi elle ressemblera.
Une disposition quasi verticale de ces panneaux permettrait d'avoir un bon rendement en hiver, période où les besoins énergétiques sont justement importants, et rendrait la production d'électricité indépendante d'une éventuelle couche de neige.
Les grandes installations réalisées jusqu'ici dans notre ville ont généralement des panneaux posés quasi à plat, et ne produisent rien ou presque rien, même lors des superbes jours ensoleillés qui font la beauté de nos hivers, s'ils sont recouverts de quelques millimètres de neige ou de glace.

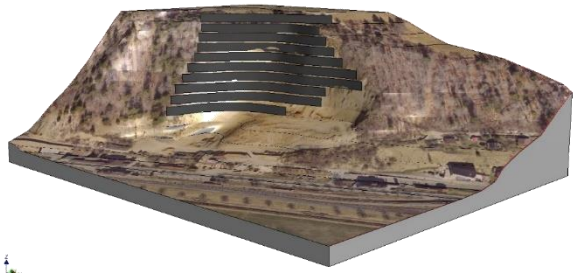

Figure 4
Centrale solaire sur ancienne carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)
(Infographie rudimentaire)

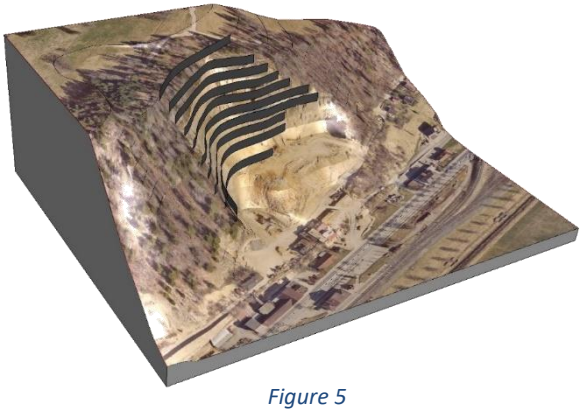

Figure 5
Rangées de panneaux selon courbes de niveau de l'ancienne carrière
(vue d'avion)

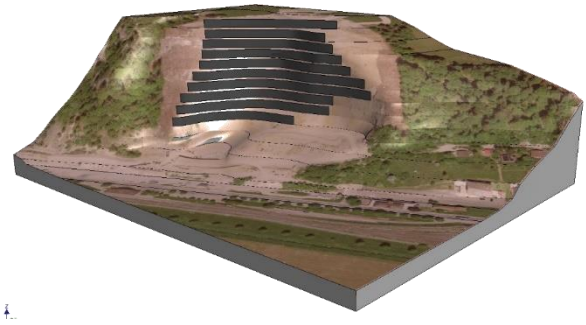

Figure 6
Comparaison avec nouvelle carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)

Figure 7
Comparaison implantation figure 5 sur nouvelle carrière
(vue d'avion)

Figure 8 Murs utilisables au haut de la nouvelle carrière (04.02.2024)

En plus de l'apport énergétique de cette installation, il faut aussi y voir le côté renforçant notre attractivité vis-à-vis de l'extérieur (nouveaux habitants, image, tourisme).
Le Locle démontrerait ainsi qu'il est résolument tourné vers le futur, avec la volonté de permettre un approvisionnement énergétique responsable et de proximité, tout en ayant des références au passé, avec la proximité des Moulins du Col-des-Roches, une des premières sources d'énergie "technologique".
Un tel projet dépasse bien entendu les compétences communales, tant financières qu'en ressources d'ingénierie, et les divers intervenants potentiels (OFROU, Etat de Neuchâtel, Viteos, etc.) n'ont peut-être jamais pensé à intégrer une telle centrale dans et autour de cette carrière.
Par cette motion, le groupe PLR demande au Conseil communal d'entreprendre des démarches, notamment avec les intervenants mentionnés précédemment, pour définir si un projet de centrale photovoltaïque intégré à la carrière des Granges est utopique, ou s'il a réellement un potentiel, tant du point de vue énergétique que du point de vue de sa rentabilité.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil général,
F. Chopard